

Ordre du jour n°BB

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N°25-89

Programme Pluriannuel d'Intervention 2026-2030 de l'EPORA

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes ;

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2021-2025 approuvé par la délibération n°21/029 du Conseil d'Administration en date du 5 mars 2021 ;
- VU le rapport présenté par la Directrice Générale ;

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration, après débat, prend acte :

- ✓ Du bilan du PPI 2021-2025 ;
- ✓ De la situation économique et conjoncturelle dans laquelle l'établissement évolue et va devoir développer son action ;
- ✓ Des possibilités de croissance et de développement territorial de l'activité de l'établissement, eu égard aux attentes du territoire.

Après avoir étudié les différents scénarii de croissances possibles et leur conséquence économiques pour l'EPF :

- ✓ Décide de poursuivre les travaux du PPI sur la base des hypothèses de croissance poursuivie et de réunir un bureau exceptionnel en novembre à cette fin ;
- ✓ Demande à la Directrice Générale
 - De proposer une trajectoire financière assurant la soutenabilité de ces niveaux d'activité ;
 - De proposer des axes et des modalités d'intervention qui s'inscrivent dans cette hypothèse.

La Directrice Générale

Le Président du Conseil d'Administration

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône,
par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe pour les affaires régionales

6/10/2025

Signé par :
Claire HEBERT
52A196BF64C6496...

Claire HEBERT